

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE JEUMONT

Extrait de registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle Bizet sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pascal ORI, en suite de convocation en date du 10 décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. Le nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 30.

Délibération : 87/2024

Objet : Vente partie de parcelle cadastrée AL 747 à M. et Mme CHOULI Morad

Secrétaire de séance :

Freddy ERIBON

Étaient présents :

M. Pascal ORI, M. Arnaud BEAUQUEL, ~~Mme Claire ARDID~~, ~~Mme Nadia TERKI~~, Mme Sylvie DEVILLERS, ~~M. Bernard DELBECQUE~~, Mme Anne DELHORS, M. Karim YAHATENE, M. Henri MOTHY, ~~Mme Caroline TACQUENIER~~, M. Freddy ERIBON, Mme Marina MORESCHI, ~~M. Damien TENRET~~, Mme Luisa KHENTACHE, M. Cyril PIRE, M. Serge LEBLANC, Mme Patricia GUCCIONE, ~~Mme Nathalie GARIN~~, ~~Mme Cathy LEPORCQ~~, Mme Malika TERTAG, M. Daniel BRICOUT, ~~Mme Marie-Yolande SOUVART~~, ~~M. Abderrazak ABDELLI~~, M. Gérard MARCEAU, Mme Véronique LONA, M. Anthony BRAVIN, M. Gérard JOLY, M. Philippe BIAIS, ~~Mme Valérie KRUG~~, M. Lionel MAURAGE

Conseillers ayant donné pouvoir :

Mme Claire ARDID à M. Pascal ORI
Mme Nadia TERKI à Mme Luisa KHENTACHE
M. Bernard DELBECQUE à M. Arnaud BEAUQUEL
M. Caroline TACQUENIER à Cyril PIRE
M. Damien TENRET à Mme Marina MORESCHI
Mme Nathalie GARIN à Mme Sylvie DEVILLERS
Mme Cathy LEPORCQ à Mme Anne DELHORS
Mme Marie-Yolande SOUVART à M. Henri MOTHY
M. Abderrazak ABDELLI à M. Karim YAHATENE
Mme Valérie KRUG à M. Philippe BIAIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1,

Il est exposé à l'Assemblée délibérante la demande de Monsieur et Madame CHOULI Morad domiciliés 234 rue Lazare CARNOT à JEUMONT (59460).

M. et Mme CHOULI souhaitent se porter acquéreurs en partie de la parcelle communale cadastrée AL 747 sise rue L CARNOT à JEUMONT (59460).

Le service des Domaines a, par un avis en date du 08 octobre 2024 n° 2024-59324-70838, estimé la valeur vénale à 30 euros du M2.

Cependant, il s'avère que la parcelle est par sa superficie et sa configuration difficilement constructible.

Il est proposé en conséquence d'outre passer l'estimation des domaines et de porter la valeur vénale à hauteur de 10 euros du M2.

Monsieur le Maire propose en conséquence de céder à M et Mme CHOULI, une emprise d'environ 40M2 sur la parcelle communale cadastrée section AL 747 sise rue Lazare CARNOT à JEUMONT (59460) à hauteur de 10 euros du M2.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

A l'unanimité

Décide de céder à M et Mme CHOULI, domiciliés 234 rue Lazare CARNOT à JEUMONT (59460), une emprise d'environ 40 M2 de la parcelle cadastrée section AL 747 sise rue Lazare CARNOT à JEUMONT (59460) ou au profit de toute autre personne se substituant.

Autorise Monsieur le Maire à outrepasser l'avis de domaines

Enoncé que le prix de cession s'effectuera sur la base de 10 euros du M2

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces contractuelles relatives à l'accomplissement de ce dossier et notamment l'acte authentique (acte notarié)

Dit que tous les honoraires, frais de publicité foncière, frais de Notaires, frais de géomètre, l'ensemble des frais connexes et complémentaires concernant cette opération de vente seront à la charge du Preneur.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

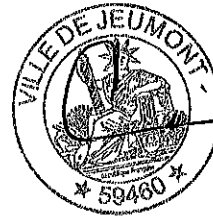
Publié le

ID : 059-215903246-20241219-D87_2024-DE



Fait en séance les Jour, Mois et An que dessus

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE *LD*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

*Délibération rendue exécutoire compte-tenu
de la transmission en sous-préfecture le .../.../...
et de la publication ou la notification le .../.../...
Le Maire*

